

ANNEXE 1

États Financiers 2008-2009

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2009



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2009

SOMMAIRE

	Page
Rapport du vérificateur	2
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 9





RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

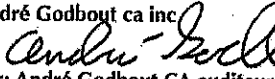
Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Centre-du-Québec

J'ai vérifié le bilan de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Centre-du-Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

André Godbout ca inc

Par: André Godbout CA auditeur

Drummondville
Le 21 mai 2009

Tél. : (819) 477-7977
Télex : (819) 477-7799

97, av. des Tilleuls, Drummondville (Québec) J2C 3S1

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

Page 3

	2009		2008	
	Fonds d'administration	Fonds d'immobili- sations corporelles	Total	Total
Produits				
Subvention BAVAC	421 999 \$	- \$	421 999 \$	321 070 \$
Contributions pénales	5 134	-	5 134	5 095
Dons	12 100	-	12 100	9 930
Placement carrière été	2 704	-	2 704	8 364
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	-	-	887
Intérêts	2 845	-	2 845	4 883
Autres revenus	1 650	-	1 650	3 866
	<u>446 432</u>	<u>-</u>	<u>446 432</u>	<u>354 095</u>
Charges				
Salaires et charges sociales	337 399	-	337 399	326 244
Assurances	3 866	-	3 866	4 082
Fournitures de bureau	15 271	-	15 271	8 169
Frais de déplacements et de représentation	6 422	-	6 422	5 643
Frais de formation	4 291	-	4 291	1 338
Honoraires professionnels	6 278	-	6 278	1 729
Location équipement de bureau	384	-	384	1 546
Loyer	17 664	-	17 664	11 758
Publicité	2 972	-	2 972	2 363
Projet spéciaux	933	-	933	-
Taxes et permis	690	-	690	2 054
Télécommunications	5 872	-	5 872	5 738
Intérêts et frais bancaires	1 549	-	1 549	1 413
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 587	7 587	6 951
	<u>403 591</u>	<u>7 587</u>	<u>411 178</u>	<u>379 028</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>42 841 \$</u>	<u>(7 587) \$</u>	<u>35 254 \$</u>	<u>(24 933) \$</u>



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

Page 4

	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds d'adminis- tration	2009 Total	2008 Total
Solde d'ouverture	10 737 \$	87 221 \$	97 958 \$	122 891 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 587)	42 841	35 254	(24 933)
Investissement en immobilisations	<u>11 046</u>	<u>(11 046)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>14 196 \$</u>	<u>119 016 \$</u>	<u>133 212 \$</u>	<u>97 958 \$</u>



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2009

Page 5

Actif	2009		2008	
	Fonds d'adminis- tration	Fonds d'immobi- lisations corporelles		
Actif à court terme				
Encaisse	110 703 \$	- \$	110 703 \$	33 802 \$
Dépôt à terme, 0,05%, échéant en avril 2009	38 013	-	38 013	80 000
Taxe de vente et taxe sur les produits et services (note 3)	<u>10 126</u>	<u>-</u>	<u>10 126</u>	<u>7 056</u>
	158 842	-	158 842	120 858
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>-</u>	<u>14 196</u>	<u>14 196</u>	<u>10 738</u>
	<u>158 842 \$</u>	<u>14 196 \$</u>	<u>173 038 \$</u>	<u>131 596 \$</u>
Passif				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	<u>39 826 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>39 826 \$</u>	<u>33 638 \$</u>
Solde de fonds				
Solde de fonds	<u>119 016</u>	<u>14 196</u>	<u>133 212</u>	<u>97 958</u>
	<u>158 842 \$</u>	<u>14 196 \$</u>	<u>173 038 \$</u>	<u>131 596 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

Page 6

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme est exonéré d'impôts. La mission de l'organisme est de venir en aide aux personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins de crimes.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'il s'avère nécessaire, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier de bureau ainsi que les améliorations locatives et 3 ans pour le matériel informatique. L'amortissement est présenté dans le fonds d'immobilisations corporelles.



2. Principales conventions comptables (suite)

Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a modifié le chapitre 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif » afin :

- d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- de rendre le chapitre 1540, applicable aux organismes sans but lucratif.

Également, l'ICCA a publié la nouvelle norme comptable suivante : le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir ». Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;
- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

Les modifications et les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'adoption anticipée est encouragée.

- Le placement temporaire est classifié comme « détenu jusqu'à leur échéance » et est évalué au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Normes comptables qui sont reportées

Le 15 octobre 2008, l'ICCA a décidé ce que les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 « Instruments financiers - informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers - présentation », de sorte que ceux-ci s'appliquent aux états financiers aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » entre-temps.



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

Page 8

2. Principales conventions comptables (suite)

Normes générales de présentation de l'information

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, intitulé Normes générales de présentation des états financiers, en ajoutant l'exigence suivante, à savoir que la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008 et n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de l'organisme en termes de gestion de capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celui-ci afin de pouvoir continuer à réaliser sa mission.

3. Débiteurs

	2009	2008
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	10 126 \$	6 914 \$
Intérêts courus	-	142
	<u>10 126 \$</u>	<u>7 056 \$</u>

4. Immobilisations corporelles

	2009		2008	
Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Mobilier de bureau	28 817 \$	19 888 \$	8 929 \$	6 137 \$
Matériel informatique	17 879	13 553	4 326	4 098
Améliorations locatives	7 363	6 422	941	503
	<u>54 059 \$</u>	<u>39 863 \$</u>	<u>14 196 \$</u>	<u>10 738 \$</u>



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CENTRE-DU-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

Page 9

5. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

6. Instruments financiers

Juste valeur

Les valeurs comptables de l'encaisse, du placement temporaire, de la taxe de vente et taxe sur les produits et services et des créditeurs correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 74 900 \$ et comprennent les versements suivants :

2010	17 976 \$
2011	17 976
2012	17 976
2013	17 976
2014	<u>2 996</u>
	<u>74 900 \$</u>



